

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène (arrivée à 20h23), M. MOREAU Patrick (arrivé à 20h30), M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard (arrivé à 20h25), Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, Mme VASSEUR Corinne, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin (arrivé à 20h32), Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, M. LABBAS Mohamed, M. LACASSAGNE Sylvain

Pouvoirs :

M. GUERZOU Abderhamane donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain
Mme BEAUMELOU Marie donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à M. ANTY Olivier
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme LANNOYE Delphine donne pouvoir à M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani

Absents :

Mme MORTAGNE Isabelle
Mme NEZAR Houria
Mme TRABON Indi
M. LOMBARD Sébastien
Mme RINALDELLI Michelle
M. BOURCIGAUX Jean

Formant la majorité des membres en exercice

Mme GALLIMARD Anne-Marie a été élue secrétaire de séance

- Date de convocation : 12/12/2023
- Date d'affichage : 12/12/2023
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 6
- Nombre d'absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2023-056 : Budget CCHVO - Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement ouverts en 2023

Le Conseil Communautaire,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1, autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

Vu la délibération n° 2023-026 en date du 3 avril 2023, portant approbation du Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,
Vu la délibération n° 2023-047 en date du 16 octobre 2023 portant adoption de la décision modificative n° 1 du Budget 2023,
Vu la décision de la Présidente n° 2023-034 en date du 7 décembre 2023 portant sur des mouvements budgétaires 2023 dans le cadre d'un virement de crédit n° 1,
Vu la délibération n° 2023-055 en date du 18 décembre 2023 portant adoption de la décision modificative n° 2 du Budget 2023,

Considérant que le vote du Budget Primitif 2024 n'interviendra qu'au cours du premier trimestre 2024,

Considérant que la Collectivité doit poursuivre ses projets d'investissement et régler les travaux engagés avant le vote du budget 2024,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

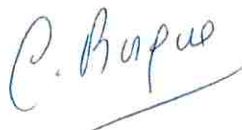
AUTORISE Madame la Présidente, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif Principal 2024, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement détaillées ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 :

BUDGET CCHVO - 1/4 INVESTISSEMENT OUVERT AU BUDGET 2023 POUR BUDGET 2024		
CHAPITRES / NATURES	MONTANT BP + DM 2023 (SANS RAR 2023)	MONTANT 1/4 INVESTISSEMENT POUR BP 2024
DEPENSES REELLES (HORS EMPRUNTS)		
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000.00	1 500.00
165 - Dépôts et cautionnement reçus	6 000.00	1 500.00
20 - Immobilisations incorporelles	734 000.00	183 500.00
2031 - Frais d'études	614 000.00	153 500.00
2033 - Frais d'insertion	10 000.00	2 500.00
2051 - Concession et droits similaires	110 000.00	27 500.00
204 - Subventions d'équipement versées	150 000.00	37 500.00
2041582 - Autres groupement bâtiments et installations	60 000.00	15 000.00
2041711 - Autres EPL biens mobiliers	50 000.00	12 500.00
20422 - Privé bâtiments et installations	40 000.00	10 000.00
21 - Immobilisations corporelles	1 155 304.36	288 826.09
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	219 473.00	54 868.25
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	18 000.00	4 500.00
2128 - Autres agencements et aménagements	29 550.36	7 387.59
21318 - Autres bâtiments publics	95 153.00	23 788.25
2145 - Construction sur sol d'autrui - Instal. Gle, Agencements...	100 000.00	25 000.00
2152 - Installation de voirie	3 000.00	750.00
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	2 000.00	500.00
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	34 000.00	8 500.00
21712 - Terrain de voirie	300 000.00	75 000.00
21728 - Autres agencements et autres aménagements	18 000.00	4 500.00
217318 - Constructions autres bâtiments publics (MAD)	2 000.00	500.00
217321 - Immeuble de rapport (MAD)	10 000.00	2 500.00
21751 - Réseaux de voirie (MAD)	60 000.00	15 000.00
21752 - Installations de voirie (MAD)	108 901.00	27 225.25
217534 - Réseaux d'électrification (MAD)	1 000.00	250.00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements	26 227.00	6 556.75
21838 - Autre matériel informatique	31 000.00	7 750.00
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	14 000.00	3 500.00
2185 - Matériel de téléphonie	13 000.00	3 250.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	70 000.00	17 500.00
23 - Immobilisations en cours	5 241 100.00	1 310 275.00
2312 - Agencements et aménagement de terrains	2 000 000.00	500 000.00
2313 - Constructions	241 100.00	60 275.00
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	3 000 000.00	750 000.00
TOTAL	7 286 404.36	1 821 601.09

Adoptée par :

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Catherine BORGNE
Présidente

Anne-Marie GALLIMARD
Secrétaire de séance




Rendu exécutoire le : 18/12/2023

Affiché le : 17/12/2023

Publié le : 17/12/2023

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).